

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

05 juillet 2024

Date d'affichage :

08 juillet 2024

Objet

Création d'un contrat non permanent accroissement saisonnier d'activité
Service technique

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 juillet 2024 à 18 heures 00

SOUS-PRÉFECTURE

29 JUL. 2024

SAINT-GAUDENS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony
Mme WINTERSTEIN Martine donne procuration à Mme BOLEA Maryse
Absent : VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir sur le service technique entretien

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;
DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'agent technique au(x) grade d'agent d'entretien pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 8 semaines allant du 3 juin 2024 au 26 juillet 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique pour l'entretien des bâtiments, de l'espace vert à temps non complet (14/35ème).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 12 juillet 2024

Le Maire

